

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 89

Artikel: Lettre en patois d'Ajoie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-249022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 87 du *Pays du Dimanche* :

340. ENIGME.

Epine.

341. QUESTION ?

N'avoir pas un rouge liard.

Le Liard tire son nom de Hugues Liard, dauphin du Viennois, qui en fit fabriquer le premier. On disait alors un liard, comme on a dit un napoleon, un louis, et cette monnaie fut mise en circulation.

Les liards étaient de couleur grise et valaient trois deniers. Vers le milieu du dix-septième siècle on en fit en cuivre rouge, qui ne valaient que deux deniers. De là cette expression populaire : « Il ne possède pas même un rouge liard. »

342. MOT CARRÉ.

E C L A I R
C L A I R E
L A R M E S
A I M A N T
I R E N E E
R E S T E R

343. LOGOGRIPHE.

Braise. Brise. Bise. Bis. Bi

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. Le baron à St Imier ; M^{me} Appoline Froidevaux à Saignelégier ; Gontran Moritz à St-Imier ; Charles Dentz à Porrentruy ; Alfred Marquis à Mervelier ; M^{me} Joséphine Keller à Pleigne ; Une collectionneuse connue à Porrentruy ; Etvariza à Porrentruy ; Les ascenseurs des échelles de la mort à St-Imier.

348. ENIGME.

Pour exprimer son tourment, son émoi, L'affection veut toujours se comparer à moi ; Je suis l'emblème du génie, De l'éloquence et de la poésie ; On donne en me voyant le signal du danger ; Une pluie, un grand vent me feront disparaître ; Mais que faut-il pour me faire renaître ? Peu de chose, un souffle léger.

349. PROVERBE-ANAGRAMME.

Les Initiales des Anagrammes des vingt mots suivants forment un Proverbe de six mots.

Mare. — Lie. — Rôdeur. — Frêne. — Natté. — Noce. — Entier. — Ulster. — Terne. — Marché. — Vire. — Peine. — Bilan. — Ilote. — Navet. — Mari. — Ride. — Rose. — Mire. — Brame.

350. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X du losange ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont voici les définitions :

- | | |
|-----------------|------------------------------|
| X | 1. — Domine la mer. |
| X X X | 2. — Événement fortuit. |
| X X X X X | 3. — Vieux coffre. |
| X X X X X X X | 4. — Commande quatre hommes. |
| X X X X X X X X | 5. — Sectateur de l'Islam. |
| X X X X X X X X | 6. — Garanties. |
| X X X X X X | 7. — Essayer. |
| X X X | 8. — Fatigué. |
| X | 9. — Cœur de l'âne. |

351. MOYENS MNÉMONIQUES.

Quel est le Poète de l'antiquité qui, par les initiales de son Pays, de sa Ville natale, du Prince qui le protégea, et de ses deux principaux Poèmes, forme le mot :

IMAGE ?

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 26 septembre.

Lettre en patois d'Ajoie

An nò quasiment pu djasai d'âtre tchoise que de « tempérance », vou bin d' abstinençe. El à vrait tot de même que ces déritis djoës, le trayin qu'an moénaït pâi cares et coénats, paramoïns de ci fameux Djue qu'el aint recandonnai pou fait de tréteriés, é in pô fait ai rébiai les tempérants aï pei les abstiens. Mais ai velan dje bin repithiai, quand même les mairtchâins de vins les voerîn vouere ai tos les diailes.

Tot pairi, ai fai totes souetches de dgens pou faire en monde. Des boyous, an en ont vu de tot temps, ai peu des boyousseaitot. Taint de pu de mā ! mains ce n'â pe ai dire qu'ai ne fâraït pe essayié de les revirîc, vou bin d'en rédure le nombre. S'ai y é atthie de peut chu lai tièrre, câ bin en boyou, chutot enne boyouse !

An ont dje tot dit chu soli. An sait bin qu'ai y airait dje prou de misère à monde sains eté li. Les mâs de tote souetche tchoyant dje prou soi chu le pouûre monde, sains se les attriût pâi la boyasse. Iseupoétehain de césqu'in bon voerre de vin d'avô desaimis n'â djemais épauvirîc — totefois etu qu'â composai la tchaison des « tennes que sont aidé piennes », tot djoyeux compaignon qu'el était, allait, crais bin, in pô bin loin.

Bons mots

Un négociant fait goûter à un connaisseur un nouveau cru dont il est propriétaire :

— Eh bien ! qu'en dites-vous ?

— Il est un peu jeune, répond le client en faisant la grimace.

— Précisément, dit le négociant, c'est un vin qui a de l'avenir.

Circonstance atténuante. — L'avocat de la défense : „Messieurs les jurés, veuillez je vous prie, avoir égard au fait que le prévenu étant dur d'oreille, n'est point en état d'entendre clairement la voix de sa conscience.

Ai y é enne meujure an tot.

Nos abstiens, tempérants comme ai s'appellant, ne ne preniant pe pou des dgens trichets. El aint des musiques ; ai tchaintantsains railai. C'oci, ce serait dje in progrès, car pou les tchaissons des boyous, in tchétium dait savoi ai quoi s'en teni la dechus.

Moi, i me dit que tot comptai et tot raibauftu, les cabairetis dairint étre encoué bin aige d'étre débairraissi de ete rotte de boyous que faint ai savai tot le monde, et qu'an ne se sairait décombrai es houères. S'i étoé mérre, i aicmenceroi pâi avaincié atânt que possibje l'houère de police, ai pe, i ferò ai survoyié les débits degotte que sont lai pouejon des ménaidges et des velaidges. Méres de familles, dites me s'i ai toué !

Publications officielles.

École complémentaire. — Les jeunes gens qui désirent subir l'examen en libération de l'école complémentaire, doivent adresser, jusqu'au 1^{er} octobre, à l'inspecteur primaire une demande d'admission, en y joignant leur livret scolaire ou des certificats équivalents, un extrait du registre de naissances et 2 francs comme finance d'examen.

Pêche. — Vu la baisse continuelle des eaux, la direction des forêts a interdit jusqu'à nouvel ordre toute espèce de pêche dans les districts des Franches-Montagnes et de Porrentruy.

Convocations d'assemblées.

Damphreux. — Le 8 octobre à 12 1/2 h. pour statuer sur la démission de l'adjoint.

Soule. — Le 17 sept. à 2 h. pour voter les règlements d'assistance, s'occuper d'un projet de route entre Soule et Courfaivre etc...

Montenol. — Le 24 à 2 h. pour nommer un conseiller, décider l'établissement du téléphone.

St-Imier. — Le mercredi 20 à 8 1/2 du soir à la halle de gymnastique pour décider la construction d'un bâtiment pour les écoles professionnelles et celle d'un chésal, aviser à trouver les fonds nécessaires.

Cote de l'argent

du 13 septembre 1899

Argent fin en grenailles. fr. 104. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 106. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.

A la campagne.



Les pores, en l'absence du berger, sont sortis de leur enclos et vont ravager le champ ensemensé du voisin.

Que fait le berger en ce moment critique, où il devrait être à son poste ? Où se tient-il ?